

DELIBERATION

73 (1.4)

Le 3 septembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle ANDRENA à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 août 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, JACOB, SORGI, CAMPEGGIA.

Procuration : Monsieur LEGROS à Monsieur JACOB

Absent : Monsieur MAGALHAES

Secrétaire : Madame BRUEL

Objet : Convention avec 30 millions d'Amis pour la gestion des chats errants

Monsieur le Maire expose que, par délibération n° 20 du 21 février 2019, l'Assemblée a approuvé une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants, objet d'une convention conclue avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Depuis 2016, cela a permis de gérer et de réduire la population féline, notamment par la mise en fourrière, les placements, les euthanasies et l'identification des chats errants au nom de la Fondation.

Il indique qu'aujourd'hui, il est nécessaire de poursuivre l'identification et la stérilisation des chats errants capturés, avec la contribution organisée des associations concernées, et de les relâcher sur le lieu de leur capture. Cette solution permet la stabilisation de la population féline, qui continue de jouer son rôle contre rats et souris et d'enrayer les nuisances, surtout en période de reproduction. Le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site, empêchent les autres de s'y introduire. Enfin, la sensibilité des citoyens envers les animaux, en particulier domestiques est respectée.

Monsieur le Maire explique que le budget fixé pour l'année 2019 n'ayant pas été épuisé, la Fondation 30 Millions d'Amis l'a exceptionnellement reporté jusqu'au 31 juillet 2020. Aujourd'hui, en poursuivant les mêmes objectifs, la Fondation soumet une nouvelle convention pour le restant de l'année 2020. Ainsi, la Commune verserait la somme de **1 750 €**, correspondant à une population féline estimée à 50 chats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200904-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020

Affichage : 04/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

73 (1.4)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la prise en charge de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants,
- **APPROUVE** le versement de la somme de 1 750 €, correspondant à la participation de la Commune aux frais de stérilisation et d'identification,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 4 septembre 2020

Le Maire,
François DRIOL

